

PAX/KOMPLEMENT

Informations
sur la garantie

10

Caissons d'armoire, portes et
organiseurs intérieurs



La vie quotidienne à la maison n'est pas de tout repos pour les systèmes de rangement. Les caissons d'armoire, portes et organisateurs intérieurs PAX et KOMPLEMENT font l'objet de tests rigoureux afin de répondre à nos exigences élevées en termes de qualité, de durabilité et d'usage domestique. Nous pouvons ainsi te proposer une garantie de 10 ans couvrant les vices de matériaux et de fabrication des caissons d'armoire, portes et organisateurs intérieurs PAX et KOMPLEMENT. Cette garantie est soumise aux conditions générales énumérées dans la présente brochure.

10

Les produits mentionnés dans cette brochure bénéficient d'une garantie de 10 ans.

Quelle est la durée de validité de la garantie?

La garantie sur les caissons d'armoire, portes et organisateurs intérieurs PAX et KOMPLEMENT est valable 10 ans à partir de la date d'achat. Une preuve d'achat est nécessaire.

Qu'est-ce qui est couvert par la garantie?

Cette garantie s'applique à un usage domestique uniquement et couvre les vices de matériaux et de fabrication des caissons d'armoire, portes et organisateurs intérieurs PAX et KOMPLEMENT. Une preuve d'achat est nécessaire.

Que fait IKEA pour résoudre le problème?

IKEA examine le produit et décide, à sa seule discrétion, s'il est couvert par la présente garantie. Si tel est le cas, IKEA, via son propre service après-vente, répare le produit défectueux ou le remplace, à sa seule discrétion, par le même produit ou par un produit comparable. Si le produit est couvert par cette garantie, IKEA prend en charge les frais de réparation, de pièces de rechange, de travail et de déplacement de l'équipe SAV, à condition que le produit soit accessible sans frais supplémentaires pour la réparation par IKEA. Cette procédure n'est pas valable pour les travaux de réparation réalisés sans l'accord d'IKEA. Les pièces remplacées deviennent la propriété d'IKEA.

Si le produit n'est plus disponible chez IKEA, IKEA propose un produit de remplacement approprié. Le caractère approprié du produit de remplacement est laissé à la seule appréciation d'IKEA.

Qu'est-ce qui n'est pas couvert par la garantie?

Cette garantie ne s'étend pas aux produits incorrectement entreposés ou installés, utilisés de manière inappropriée ou incorrecte, soumis à des contraintes excessives, modifiés ou nettoyés selon des méthodes ou avec des produits inadéquats.

Cette garantie ne couvre pas l'usure normale, les coupures ou les rayures ni les dommages consécutifs à des chocs ou des accidents.

Cette garantie ne couvre pas les produits qui ont été installés à l'extérieur ou dans un environnement humide, p. ex. la salle de bains.

La garantie ne couvre pas les dommages accessoires ou consécutifs.

Consignes d'entretien

Monte les meubles conformément aux instructions de montage et sécurise les caissons d'armoire en les fixant au mur. N'oublie pas que le matériel de fixation à utiliser varie en fonction du type de mur. En cas de doute, contacte ton quincaillier ou ta quincaillère.

Nettoie le meuble à l'aide d'un chiffon imbibé de détergent doux. Essuie-le ensuite avec un chiffon sec.

Le droit applicable est le droit suisse

Les garanties IKEA sont soumises au droit matériel suisse.

Droits généraux

La présente garantie t'octroie des droits particuliers. Elle n'affecte cependant en aucun cas les autres droits accordés par la législation.

Comment nous contacter

Tu n'as pas trouvé de réponse à ta question sur [IKEA.ch/services](https://ikea.ch/services)? Tu peux nous contacter par téléphone au +41 58 515 03 86 (numéro gratuit). Merci de conserver précieusement la preuve d'achat. Ce justificatif est nécessaire pour faire valoir le droit aux garanties.

Conserve ton ticket de caisse

Cette preuve d'achat est nécessaire pour appliquer la garantie. En cas de problème ou si tu n'es pas satisfait-e, il te suffit de contacter IKEA sur [IKEA.ch](https://ikea.ch)

